

PRESENTATION DU COLLOQUE

Principes de Justice, paradoxes de crise

Dominique de Courcelles, philosophe, directeur de recherche au CNRS et administratrice de TI France

1/ La crise financière, puis économique mondiale, a perturbé l'équilibre existant entre les différents pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire à l'œuvre dans un Etat de droit. Alors que tous trois devraient être indépendants, la Justice qui est constitutionnellement une autorité et non un pouvoir paraît parfois soumise à l'Exécutif.

2/ La Justice n'est pas seulement l'institution judiciaire, c'est aussi une pratique sociale, une partie de l'activité communicationnelle des sociétés et des personnes. Des régulations, dites de *soft law* peuvent pallier les lacunes des droits nationaux en l'absence de règles internationales, constituer de véritables expérimentations, tout en informant le droit international qui a vocation à harmoniser les différents systèmes juridiques. La Justice est ici celle des principes de Justice : solidarité et mutualité, « juste » et « utile » comme moralement justifié dans la perspective d'un partage équitable, même s'il n'est pas (encore) justifié en droit.

3/ Dans ce contexte, TI France, organisation de la société civile spécialisée dans la lutte contre la corruption, sans perspective exclusivement technique et utilitariste des outils juridiques, attentive à la *soft law* et à l'opinion publique, peut s'avérer capable de concentrer et faire valoir les points de vue citoyens. Même si TI France n'a évidemment pas vocation à réformer le système judiciaire français, son rôle est peut-être de contribuer à enrichir la réflexion sur les moyens qu'il convient de donner à la société française pour une Justice plus efficace dans la lutte contre la corruption.